À LA DÉCOUVERTE DU RÉSEAU NATURA 2000

DANS LE GRAND EST













LE RÉSEAU NATURA 2000 : QU'EST CE QUE C'EST ?

Un réseau écologique européen de 27 522 sites (18 % des terres), mis en place pour répondre aux engagements internationaux comme la Convention de Rio de 1992 sur la diversité biologique, et destiné à protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Avec 228 sites dans le Grand Est, le réseau Natura 2000 représente 617 000 hectares, soit 11 % de son territoire!

Qui fait partie du réseau Natura 2000 dans le Grand Est?

Aux côtés de la Région, maître d'ouvrage de l'animation pour environ 90 sites, plus d'une quarantaine de collectivités territoriales sont engagées autour de 2 objectifs communs:

1. Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

En s'appuyant sur le développement de leurs connaissances et en mettant en place des mesures de gestion des sites, les acteurs maintiennent et rétablissent le bon état de conservation des habitats et des espèces.

2. Prendre en compte les exigences et les particularités locales

Qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels, les projets d'aménagements et les activités humaines sont autorisés sur les sites classés Natura 2000. Ils doivent impérativement être compatibles avec l'objectif de préservation du patrimoine naturel.

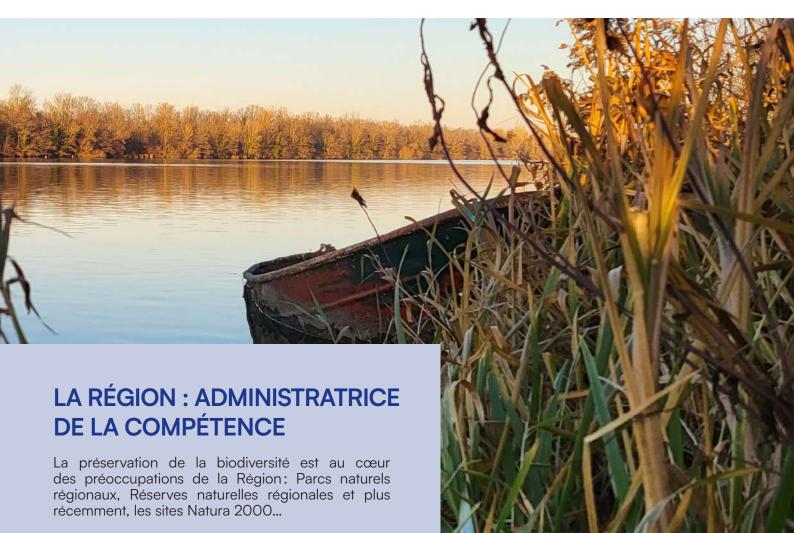


EN QUOI CONSISTE L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 ?

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé document d'objectifs (DOCOB), qui, sur la base d'un état des lieux environnemental et socio-économique, définit les orientations de gestion précise et leurs modalités de financement.

La mise en œuvre des propositions de gestion repose sur l'adhésion volontaire des acteurs à un outil contractuel : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dédiées aux agriculteurs, les contrats rémunérés dit « forestier » ou « ni agricole ni forestier » et les chartes, pour les engagements non rémunérés.

Enfin, les programmes ou projets (travaux, ouvrages, manifestations...) ayant potentiellement un impact sur le site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Cette évaluation, réalisée en amont, a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation du site.



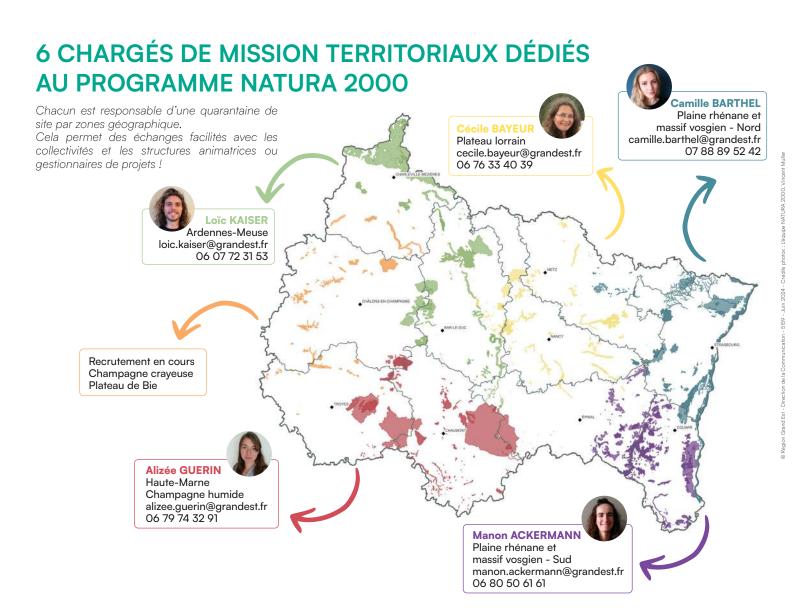
Ces différents sites structurent les espaces et sont les garants de la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Depuis janvier 2023, la Région est administratrice de la politique Natura 2000, en co-financement avec le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional), autour de cinq axes définis:

1. La gouvernance;

- La création des nouveaux Comités de Pilotage (COPIL) et la désignation de ses membres ou sa mise à jour,
- La présidence des COPIL des sites sous maîtrise d'ouvrage de la Région,
- 2. Le suivi de la mise en œuvre, de la modification et de l'approbation des DOCOB;
- 3. L'accompagnement des animateurs et des élus, le développement de synergies entre les sites, les autres dispositifs de protection (Réserves naturelle nationales, Arrêté de Protection de Biotope...), les acteurs et les autres politiques publiques (milieux aquatiques, Trame Verte et Bleue...);
- 4. Le cofinancement de l'animation et des contrats Natura 2000 et l'accompagnement de la recherche de financements complémentaires;
- 5. L'instruction des dossiers de demande de subventions et des chartes.







Siège du Conseil régional 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex +33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région 5 rue de Jéricho CS70441 51037 Châlons-en-Champagne Cedex Hôtel de Région place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 Metz Cedex 01







